

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1999

Québec, le 30 juin 1999

Monsieur Luc Landreville  
Directeur des études  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
425, boul. du Collège, C.P. 1500  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Monsieur le Directeur,

Au cours de sa réunion tenue le 21 juin 1999, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour donner suite au rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines* menant au diplôme d'études collégiales. Malgré des éléments positifs, la Commission estime que les suites données à son évaluation sont incomplètes.

Dans son rapport, la Commission faisait trois recommandations, la première concernant la mise en place de mécanismes permettant d'assurer l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la deuxième ayant trait au développement et à la coordination du programme ainsi qu'aux ressources disponibles et enfin, la dernière se rapportant à la collecte de données quantitatives et qualitatives sur les élèves inscrits au programme.

À la lecture du rapport de suivi, un premier commentaire général s'impose : trois ans après l'évaluation, la situation ne s'est guère améliorée. De façon plus particulière, au regard de l'application de la PIEA, non seulement les choses en sont-elles apparemment au même point, mais il semble que le Collège ait décelé d'autres problèmes que ceux soulevés au moment de l'évaluation. À ce chapitre, la Commission estime que les actions envisagées par le Collège constituent un pas dans la bonne direction, en particulier celle de revoir la PIEA en y associant les enseignants et celle de s'assurer que les départements exercent leurs responsabilités en matière d'évaluation des apprentissages. La Commission tient ici à rappeler au Collège que le rapport de suivi transmis pour le programme de *Sciences humaines* est le premier que le Collège transmet à la Commission à la suite de toutes les opérations d'évaluation menées dans l'établissement et que toutes ces évaluations comportaient une recommandation au regard de l'application de la PIEA. En

conséquence, le Collège devra donner un sérieux coup de barre et adopter des mesures énergiques pour corriger la situation.

En ce qui concerne la disponibilité des ressources, la Commission constate une nette amélioration au regard du matériel informatique, les élèves disposant dorénavant d'un laboratoire informatique à la fine pointe de la technologie et comptant seize postes de travail. Par contre, le Collège est muet au regard des actions entreprises relativement au développement du programme et à sa coordination. Cette situation est plutôt surprenante puisque à la suite de l'évaluation, le Collège avait informé la Commission que le comité de programme avait pris des engagements à ce sujet.

Enfin, en réponse à la recommandation de prendre les moyens pour mieux connaître ses élèves de *Sciences humaines*, le Collège informe la Commission de la liste des données qui sont actuellement transmises systématiquement à chaque comité de programme, sans toutefois préciser l'utilisation qui en est faite. La Commission reconnaît les efforts faits par le Collège ainsi que la pertinence des travaux qu'il poursuit actuellement en vue de mettre en place un système d'information efficient sur les programmes d'études. Elle estime toutefois que ces efforts doivent être poursuivis.

Par ailleurs, la Commission prend note que le Collège a donné suite à un commentaire formulé au regard de l'offre de services professionnels aux élèves du pavillon d'Amos qui, deux jours par semaine depuis l'évaluation, peuvent compter sur la présence d'un conseiller d'orientation dans leurs murs.

En conclusion, la Commission estime que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue doit poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de son programme de *Sciences humaines*. En conséquence, la Commission demande au Collège de l'informer d'ici la fin de l'année 1999, des mesures qu'il aura prises au regard des recommandations qui avaient été formulées dans le rapport d'évaluation.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer